Paris, 1er août 2016

BPCE

C'est le moment de vous engager !

Le monde change, l'environnement économique évolue, le digital prend une place sans cesse plus importante, le droit du travail tel qu'on l'a connu est l'objet de nombreuses attaques… et notre entreprise, comme les autres, tente de s'adapter à ce contexte mouvant et d'en tirer parti.

LA MENACE DU NUMÉRIQUE… ET DES RUMEURS DE PSE

L'employeur, dans son discours évidemment très policé, présente le numérique (mot français pour « digital ») à la fois comme une évolution inévitable et comme une opportunité. On peut d'ailleurs regretter que ce discours arrive 16 ans après la fin de la bulle Internet… mais déjà, on voit que le mouvement de fermeture d'agences initié par la Société Générale est suivi par un établissement du Groupe. Jean-Yves Forel a reçu la mission de piloter un « programme de réduction de coûts » au niveau du groupe. De même, Nelly Desbarrières a été recrutée pour occuper le poste de « Directeur optimisation BPCE SA ».
Tout cela, dans un contexte de résultats en baisse, peut faire peser à terme une menace sur l'emploi. Est-ce à dire qu'un PSE est imminent ? La rumeur court depuis plusieurs semaines et comme toute rumeur, elle enfle. A ce stade, aucune information ne nous permet de penser qu'elle est justifiée. Toutefois, il importe de rester très vigilant car ce qui est vrai aujourd'hui ne le sera peut-être pas dans six mois ou dans un an.

DÉFENDRE LES DROITS DES SALARIÉS, ENCORE PLUS DEMAIN

Il ne s'agit pas ici de refaire le débat sur la loi Travail, mais si demain l'employeur tente, par référendum ou par des accords d'entreprise, de remettre en cause des avantages aujourd'hui définis comme des *minima* par la convention AFB ou par le Code du Travail, qui peut garantir que les salariés de BPCE ne seront pas impactés ?
On l'a vu dans les débats sur la loi Travail, le faible taux de syndicalisation en France pose de nombreux problèmes, en favorisant une certaine radicalisation, à défaut de permettre un dialogue social équilibré et raisonnable. Pour défendre vos droits dans les meilleures conditions, un syndicat a besoin d'être soutenu par une base importante, ce qui signifie : un grand nombre d'adhérents, des représentants élus avec un taux de participation élevé, une position forte face à l'employeur.

AGIR POUR CONSTRUIRE, PLUTÔT QUE SUBIR

Vous pouvez demain être acteur des changements qui vont avoir lieu, plutôt que d'en être l'observateur ou, pire encore, la victime. En adhérant, vous bénéficierez de plus d'informations sur la vie de l'entreprise, vous serez consulté sur divers sujets (réorganisations, négociations d'accords comme le télétravail…) et vous pourrez, si vous le souhaitez, contribuer à différents travaux, dans vos domaines de prédilection.

En avril 2017 auront lieu les élections professionnelles qui désigneront les représentants du personnel au Comité d'entreprise ainsi que les délégués du personnel. Contrairement aux idées reçues, exercer un mandat de représentant du personnel ne signifie pas renoncer à sa carrière ! Un accord groupe sur le parcours professionnel des représentants du personnel, que vous pouvez consulter sur l'intranet de BPCE, a récemment été signé par l'UNSA. Il définit les modalités d'exercice d'un mandat de représentant du personnel (formation, temps de travail, évaluation, rémunération) et celles de reprise de l'activité professionnelle à plein temps une fois le ou les mandats arrivé(s) à échéance.

Pourquoi l'UNSA plutôt qu'un autre syndicat ?

Le « A » de l'UNSA signifie « autonome ». Cela implique que l'UNSA BPCE est guidée, non par une politique nationale définie par une « centrale » syndicale, mais par les intérêts des salariés de BPCE, dans le respect de valeurs communes. Et l'UNSA BPCE a toujours veillé à placer l'intérêt collectif des salariés avant l'intérêt personnel de ses élus. Pour être clair, on ne se fait pas élire sur une liste UNSA BPCE pour régler ses comptes avec un manager avec lequel on est en conflit ou pour obtenir un quelconque avantage personnel… mais pour défendre ses collègues et

UNSA BPCE – 50 av Pierre Mendes France 75013 PARIS
Délégués syndicaux : Hervé BARRET tél : 4 45 34 / Jean-Luc DÉBARRE tél : 4 42 61 / Didier GIRAUD tél : 3 66 08 / Florence PREVOSTEAU tél 4 45 42

leur emploi, pour lutter contre les risques psycho-sociaux et protéger la santé des salariés, pour veiller au respect des droits de chacun.

Pour un syndicalisme responsable et constructif

Le syndicalisme qui dénigre et s'oppose systématiquement à tout changement proposé par l'employeur, qui recourt à la première occasion au rapport de forces, qui nuit à l'image de l'entreprise, a vécu. Aujourd'hui, en particulier dans une entreprise comme la nôtre, il faut anticiper, connaître et comprendre les enjeux, non seulement de l'entreprise mais aussi du groupe. Certains ont ironisé récemment sur le déplacement du Secrétaire du Comité d'entreprise, invité en sa qualité de représentant au Conseil de Surveillance, à un séminaire à Palo Alto avec les dirigeants du groupe. Mais comment prétendre défendre les salariés de BPCE si on prend un coup de retard en se privant de ce genre d'opportunité, permettant à la fois de comprendre les évolutions qui nous attendent et de passer des messages à nos dirigeants ? Représenter le personnel, c'est être un partenaire social et lorsqu'on se met autour d'une table pour négocier, ce n'est pas pour trouver un prétexte pour ne pas signer… C'est au contraire assumer ses responsabilités, avec l'ambition d'aboutir à un accord, dans l'intérêt des salariés.

En avril, les élections professionnelles désigneront de nouveaux membres au Comité d'entreprise, ainsi que de nouveaux délégués du personnel. Il existe plusieurs façons de s'engager. Certaines ne demandent que peu de temps, d'autres sont plus exigeantes. Les élus UNSA sont à votre disposition pour en discuter.

VOS INTERLOCUTEURS UNSA

Lionel ANFRY
Hervé BARRET
Yann BENOIST-LUCY
Anne-Marie BRUIN
Jean-Luc DEBARRE
Michel FRANSES
Didier GIRAUD
Bernard HUGUES
Odile LAUMAILLE
Stéphane LEDEZ
Jean-Louis LE MOUELLIC
Sylvie MIGNAULT-BRICOUT
Claudine MILLET
Mohand MOBAREK
Thierry MBOUTCHOUANG
Myriam POUECH
Florence PREVOSTEAU
Pierre-Eric RANDRIANARISOA

(on vous rassure, ce n'est pas comme ça que ça se passe !)

www.unsabpcesa.org

Le bureau UNSA BPCE

UNSA BPCE – 50 av Pierre Mendes France 75013 PARIS
Délégués syndicaux : Hervé BARRET tél : 4 45 34 / Jean-Luc DÉBARRE tél : 4 42 61 / Didier GIRAUD tél : 3 66 08 / Florence PREVOSTEAU tél 4 45 42